

A l'institut des sœurs de la Providence elle donna un caractère de généralité admirable. Soulager toutes les misères humaines, tels sont les termes du règlement de sa communauté : " femmes âgées et infirmes, vieillards, orphelins, *aliénés*, sourdes-muettes, prisonniers, malades dans les hôpitaux, malades à domicile, salles d'asile, enfants trouvés, etc." Les aliénés sont, comme on le voit, nominativement désignés.

* * *

Ce fut en novembre 1845, qu'une petite maison, située dans le jardin du premier asile de la Providence, à Montréal, coin des rues Ste-Catherine et St-Hubert, fut appropriée pour recevoir quelques malades atteints d'aliénation mentale. Cette maison de bois était peinte en jaune, d'où le nom de *maison jaune* sous lequel on la désignait alors parmi les religieuses. Sœur de l'Assomption, née Brady, fut chargée du service de ces malades. Elle avait, rapporte-t-on, un charme particulier dans la voix et calmait les fous furieux en chantant des cantiques. Le nombre des aliénés traités à l'asile de la rue Ste-Catherine était forcément restreint ; mais en 1850, la révérende mère Gamelin s'étant rendue à Baltimore, avec sœur Ignace et M. l'abbé Truteau, vicaire-général de Mgr Bourget, visita les maisons affectées aux fous, et revint de ce voyage avec l'idée de poursuivre l'établissement d'un hospice d'aliénés ; " car nous désirions avoir un asile pour y retirer ces pauvres malheureux," disent les chroniques de la *Providence*.

Or, les sœurs de cette communauté possédaient une ferme à la Longue-Pointe.

Cette ferme leur était advenue dans des circonstances assez curieuses. En 1841, M. Nicolas Désautels dit Lapointe, mourait à la Longue-Pointe, après avoir légué à la fabrique de cette paroisse dans un but charitable, une terre située à vingt arpents environ du village, à la charge de certaines redevances annuelles. Sur le conseil du curé de la Longue-Pointe, M. Etienne Lavoie, et